



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada



NE VOYAGEZ PAS À L'ÉTRANGER AVEC DU CANNABIS

**Les règles à la frontière canadienne
ne changent pas.**

Même avec la légalisation du cannabis au Canada le 17 octobre 2018, transporter du cannabis ou tout produit qui en contient de part et d'autre des frontières internationales du Canada demeure illégal. Si vous le faites, vous pourriez faire face à de graves sanctions pénales au Canada et à l'étranger.

Pour en savoir plus

Voyage.gc.ca/cannabis